

**CAS CONCRET**

## Dunkerque Grand Littoral : couplage des dispositifs Prev'Bruit et Reflex Energie



[Améliorer l'efficacité énergétique]  
[Réduire l'exposition au bruit]  
[Améliorer la QAI]



Fond cartographique [www.carto-cud.fr](http://www.carto-cud.fr) : à gauche, déperditions thermiques des bâtiments (cartographie infra-rouge) ; à droite, cartographie des niveaux de bruits routiers supérieurs à 68 dB(A) Lden (cartes stratégiques de bruit)

**Convergence  
Climat, Air,  
Energie,  
Bruit**



**Remplacement des ouvertures par des fenêtres à la fois thermiques et acoustiques**

**Superposition des thermographies infra-rouge et des cartes stratégiques de bruit**

**Cumul des aides financières des dispositifs Prev'Bruit et Reflex Energie**

**Objectifs**

- Amélioration acoustique des logements exposés au bruit du trafic routier
- Rénovation thermique des logements

**Contexte**

- Depuis le printemps 2017, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) octroie une aide financière pour l'insonorisation des logements exposés au bruit routier. Sont éligibles à ce dispositif les propriétaires ou locataires d'une maison ou d'un appartement construits avant 1979, et exposés à un niveau de bruit en façade excédant 68 dB(A)  $L_{den}$  ou 62 dB(A)  $L_{night}$ . Les travaux doivent être réalisés par une entreprise labellisée « RGE » pour le domaine des menuiseries extérieures et garantir des niveaux minima de performances acoustiques et thermiques. L'aide financière directe de la CUD ne pourra pas dépasser 40 % du montant TTC des travaux (pose et fourniture), avec une enveloppe maximale de 2 800 euros pour un appartement et de 4 800 euros pour une habitation individuelle.
- Depuis 2006, le dispositif Réflex'énergie accorde des aides financières consacrées aux économies d'énergie. Un cadastre de thermographie aérienne au 1/20<sup>e</sup> permet à l'habitant d'estimer le niveau de déperdition de son logement.

**Résultats /  
Réalizations**

- Utilisation des cartes stratégiques de bruit pour déterminer l'éligibilité à Prev'Bruit
- Moins de 1000 logements éligibles à Prev'Bruit avec les critères initiaux (logements n'ayant jamais fait l'objet de travaux de rénovation des menuiseries extérieures) : dispositif élargi à 6000 personnes en assouplissant les critères
- Données de thermographie aérienne accessibles sur [www.carto-cud.fr](http://www.carto-cud.fr)
- Numéro vert pour rendez-vous avec un conseiller Info-énergie, lequel réalise un bilan « bruit » et un bilan « énergie » qui sont communiqués aux pétitionnaires afin qu'ils puissent réaliser des devis et obtenir une subvention mixte thermique et acoustique.

Une aide de 10€/m<sup>2</sup> est accordée pour l'isolation thermique des murs et toitures, dans la limite de 100 m<sup>2</sup>

The infographic features a stylized house shape on the left with four colored sections: green for 'AUDIT ÉNERGÉTIQUE', yellow for 'SOLAIRE', orange for 'CHAUFFAGE', and blue for 'ISOLATION'. Below this is the 'Réflexénergie' logo, described as 'Une initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque'. To the right, the title 'LES AIDES À L'ISOLATION PERFORMANTE' is followed by 'Montant des aides :'. Two boxes show aid amounts: 'Personne éligible aux aides de l'ANAH' : 12€/m<sup>2</sup> à isoler en toitures ou en murs dans la limite de 100m<sup>2</sup>; and 'Personne non éligible aux aides de l'ANAH' : 10€/m<sup>2</sup> à isoler en toitures ou en murs dans la limite de 100m<sup>2</sup>. A central circle indicates '20% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE'. A small note at the bottom right reads '\*Agence Nationale de l'Habitat'.

### Facteurs clés de succès

- Munis d'une carte professionnelle, deux agents de la Communauté urbaine font du porte à porte afin de sensibiliser le public aux aides financières consacrées aux économies d'énergie et aux bons gestes. LA cartographie infra-rouge permet de cibler en priorité les immeubles les moins bien isolés.
- Guichet unique : Reflex Energie réceptionne toutes les demandes d'aide et redirige vers Prev'Bruit en cas d'éligibilité à l'aide à l'insonorisation.
- Problème lié à la cohérence entre la couche « bâti » et les isophones d'exposition au bruit : il peut arriver qu'un immeuble situé en arrière plan par rapport à une rue bruyante ne soit pas considéré comme exposé au bruit par la modélisation acoustique, alors que dans les faits, la façade est réellement exposée au bruit. Nécessité d'une intervention humaine pour requalifier les résultats cartographiques.

### Financement

- Possibilité de financement ANAH complémentaire des deux dispositifs Prev Bruit et ReflexEnergie, avec des prises en charge fonction des revenus.

### Points de vigilance

- A proximité des limites des isophones seuil, la résolution au 1/50<sup>e</sup> des cartes de bruit ne permet pas de déterminer précisément si un logement est éligible ou non (effet de pixellisation) : lors de la prochaine actualisation des cartes (les cartes actuelles datent de 2014), il est envisagé de demander au prestataire de fournir des cartes au 1/20<sup>e</sup>.

### Contact

- Samuel Degezelle – [samuel.degezelle@tud.fr](mailto:samuel.degezelle@tud.fr)

### Pour aller plus loin

- [Rénovation énergétique, confort acoustique, et qualité de l'air en habitat individuel : les fondements d'une intervention équilibrée - Guide technique et opérationnel à destination des conseillers en rénovation énergétique](#) - CIDB pour l'ADEME - Mai 2016

### Fiches Recommandations

- [Cohérence entre efficacité énergétique, QAI et confort acoustique](#)